



CANTON DE FRIBOURG / KANTON FREIBURG

*La Commission des pétitions/
Die Petitionskommission.*

Rue de la Poste 1 / Postgasse 1
Case postale / Postfach
1701 FRIBOURG / FREIBURG, le 3 mars 2010

Tél. 026 / 305 10 50
Fax 026 / 305 10 49
E-mail : MorierGenoudB@fr.ch

M. Luc Fournier
M. Max Molteni
M. Andreas Item
Ligue suisse contre la vivisection
CP 148
1226 Thônex

Notification concernant la pétition « Non aux expériences sur les singes à l'Université de Fribourg » déposée le 16 septembre 2009

Messieurs les pétitionnaires,

Lors de sa séance du 3 février 2010, la Commission des pétitions du Grand Conseil du canton de Fribourg, a examiné les arguments développés par les pétitionnaires, sur la problématique de l'expérimentation animale à l'Université de Fribourg.

La Commission a pris la décision, en vertu des compétences qui lui incombent selon l'art. 9 al. 2 de la Loi sur le Grand Conseil, de proposer au Grand Conseil de ne pas donner suite à la pétition, telle qu'elle a été rédigée.

Les membres de la commission estiment néanmoins que les pétitionnaires soulèvent un problème éthique pertinent et souhaitent, lors de la session parlementaire de mars 2010, déposer un postulat en ce sens. Ce postulat demandera une analyse plus poussée du Conseil d'Etat sur les points suivants :

- Une présentation précise de la position du Conseil d'Etat sur l'expérimentation animale.
- Une analyse éthique de l'utilisation de grands singes dans l'expérimentation animale.
- L'étude de la mise sur pieds d'un centre de compétence national pour l'expérimentation animale.

Je vous présente, Messieurs, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la Commission
Dominique Butty

Copie : Mme la Conseillère d'Etat, Isabelle Chassot.